nous entendre d'hérésie, puisqu'elle a prononcé l'exclusion de M. Delecluse à l'unanimité !

C'est un spectacle spectacle, tant de même, que nous avons eu les extraordinaires choses dont se frappent mutuellement les socialistes.

A force de copier les cléricaux, ils finiront par oublier, un de ces jours, un tribunal d'Inquisition.

***

Nous ne nous trompons pas, en écrivant les lignes qu'on vient de lire. Le *Petit Calaisien*, depuis hier, a pris le parti de nous répondre, répond la polémique de plus belle. M. Salembier, rentré de voyage, y publie deux articles contre M. Delecluse et contre le *Réveil du Nord*.

Dans le premier article, M. Salembier répond à la proposition que lui avait faite M. Delecluse de donner en même temps que lui sa démission de conseiller municipal, de l'aider à faire juger leur querelle par le suffrage universel.

M. Salembier ne paraît point se soucier de risquer son écharpe dans de pareilles discussions. Il refuse la proposition de M. Delecluse en donnant pour raison que celui-ci est d'accord avec les opportunistes et avec les réactionnaires, qui voteraient pour lui afin de faire échec au maire de Calais.

Il s'en tient donc à sa proposition de jury d'honneur, que M. Delecluse commence à décliner.

Dans son second article, M. Salembier renouvelle ses récriminations contre le *Réveil du Nord* et contre son rédacteur en chef, il leur reproche, non sans raison, de faire entrer dans leurs lecteurs qu'ils polémiquent uniquement avec lui *et Petit Calaisien*, alors qu'en réalité ils ont en face d'eux M. Salembier et le parti ouvrier de Calais tout entier.

Entre temps M. Salembier déclare que le parti ouvrier de Calais écrit ce qu'il veut dans le *Petit Calaisien*, tandis que le Comité fédéral ne serait pas aussi *maître* du *Réveil du Nord*.

Au sentiment du maire de Calais, le *Réveil* n'est évidemment pas un vrai journal socialiste.

Pourquoi ne pas charger M. Chesquière, qui est si *fort* « en matière de collectivisme », de passer au crible de sa science le plus ou moins de socialisme du *Réveil* et du *Petit Calaisien* ?

L'affaire Le Coq-Delpierre

M. Delpierre nous demande, en réponse aux pseudo-verbaux que nous avons publiés, d'accueillir l'explication suivante qui paraîtra, dit-il, dans la *Revue Artésienne*, dont il est le directeur propriétaire et rédacteur en chef :

Deux amis de M. Le Coq me sont venus dimanche matin me demander une réparation par les armes. Réparation de quoi ?

Je n'avais fait pas répondre à des injures. M. Le Coq avait été l'agresseur ; il l'a reconnu.

J'ai voulu, cependant, être correct et j'ai accueilli ces messieurs avec courtoisie ; j'ai même poussé l'obligeance jusqu'à les mettre en rapport avec deux de mes amis en déclarant à ceux-ci que j'irais sur le terrain si l'honneur l'exigeait.

Après avoir nettement établi ma qualité d'offensé je bien spécifié que je n'étais pas de tout attaint par les injures de Le Coq et que je les lui laissais pour compte, les très honorables personnes qui m'assistaient de leur autorité incontestable ont affirmé que je n'avais aucune réparation à accorder à Le Coq et j'ai *interdit* de me battre.

J. DELPIERRE,
Directeur de la *Revue Artésienne*.

J'ai maintenant contre le ainsi Le Coq des renseignements particuliers qui me permettent de remarquer mes timidités de m'avoir épargné de le rencontrer. Avant d'aller à Donai, où il n'est pas de succès, il *manque* au dîner, chez Le Coq, à Bergerac (Dordogne) et là, en peu de temps, il y a provoqué non pas un mais deux duels de presse, etc. Ce manège aurait dû être provoqué par le duel de Le Coq avec les gêneurs. Joli rôle ! Que Le Coq m'envoie plutôt ceux qui le jugent et qui n'ont pas d'intérêt dans l'affaire. S'ils sont honnêtes, s'ils ont la moindre chose à me reprocher, je serai à leur disposition. Quant aux menaces de Le Coq (je ne lis pas tout jusqu'à la fin de ses gaz de sa personne, Ceci dit je ne veux plus m'occuper du tout de cet individu et je signale au mépris public la conduite louche de ceux qui s'en servent.

***

Dernière observation : le *Petit Bêhumais* annonceait samedi que M. Delpierre, *après avoir* insulté et rompant par une polémique des « pourparlers engagés à propos d'une affaire d'honneur. » *Allégé encore une allégé* ensuite *absolument* MENSONGÈRE, car il y avait tellement peu de « pourparlers » engagés le vendredi que j'ai reçu seulement le samedi un dément à ce sujet, dément même l'œuvre d'un mauvais plaisant — m'annonçant la constitution et l'envoi de témoins.

Je tenais à relever ce détail pour bien établir que l'incorrection a été flagrante dans cette affaire. mais qu'elle n'a pas été de mon côté.

H. D.

Sans vouloir nous immiscer dans cette affaire, on nous permettra d'en dire un mot au point de vue professionnel.

M. Delpierre se retranche pour ne pas se battre avec M. Le Coq, derrière ce fait que notre *confrère aurait « provoqué »* (?) à Bergerac deux duels de presse, et il laisse ainsi entendre que Le Coq serait un vulgaire spadassin.

Pour qui connaît le vieux journaliste qu'est Le Coq, cette insinuation fera quelque peu sourire.

Si M. Delpierre croyait pouvoir revendiquer la qualité d'offensé, et s'il avait une raison quelconque pour décliner la demande en réparation qui lui était adressée, il n'avait qu'à proposer de soumettre le différend à un arbitrage.

Cela eût mieux valu et eût été plus correct que des récriminations sans valeur. G. R.

Ecole spéciale militaire

Voici la liste des candidats admis à subir les épreuves orales du premier degré :

MM. Charles Berthier, Vandhuil (Aisne) lycée de Douai ; Paul Baisine, de la Bassée ; Jules Debacker, de Rubrouck (Nord) lycée de Douai — Albert Lecoq, de Douai (Nord) lycée de Douai ; Rémi Dupuy, François de Hausay, de Quéry, lycée de Douai — Emile Dubrulle, de Douai, lycée de Douai — Jules Desvattenne, d'Ardres, lycée de Douai — Eugène Dumoulin, de St-Omer, lycée de Douai — Charles Fafet, de Vergnies, lycée de Douai — Paul Foulon, de Lille, lycée de Lille — Paul Gambier, de Lille, lycée de Lille — Daniel Fassenet, de Condé-sur-Escaut (Nord), lycée de Douai — Gustave Jullien, de Lille, lycée de Lille — Gaston Kerckovre, de Dunkerque, lycée de Lille — Charles Lagache, de Verviers, lycée de Douai — Albert Lembre, de Bailleul, institution Notre-Dame des Dunes à Dunkerque.

MM. Paul Lepage, de Lille, lycée de Lille ; Alfred Lusavey, de Dunkerque, institution Notre-Dame-des-Dunes à Dunkerque — Gustave Martin, de Lille, lycée de Lille ; Léon Origneur, de Lille, lycée de Lille ; Louis Picard, d'Hénichemont (Somme), lycée de Douai ; Louis Prudhomme, de Cambrai, lycée de Douai ; Paul Sellerin, de Douai, lycée de Douai ; Gustave Séactel, d'Hazebrouck, lycée de Lille ; Lasserre Valendecq, de Lannoy, lycée de Lille ; Jean Wauthier, de Saint-le-Château, lycée de Lille ; Maurice Wesbrem, de Warhem (Nord), lycée de Lille ; Alfred Wiart, de Gambais, institution Notre-Dame-des-Dunes, à Dunkerque.

20 candidats en sont présentés pour notre région ; 20 ont été déclarés admissibles, dont 14 du lycée de Lille, 10 de Douai, 1 de Notre-Dame-des-Dunes ; et deux ont préparé leurs examens chez eux.

La condition des instituteurs du Nord

Rétablissement d'un classement spécial

On nous demande l'insertion de la requête suivante :

La question de l'enseignement primaire est complexe. Il est évident que le progrès de la condition de l'instituteur doit être antérieure. Il importe que son sort soit réglé et qu'il obtienne le respect qui lui est dû. Il faut le tenir honorablement dans notre société moderne.

Une enquête vient de faire, de la situation précaire de tous les instituteurs de France, nous nous efforcerons de démontrer combien, plus que tout autre, le sort de l'enseignement primaire du Nord est malheureux.

***

Le concours nouvel fait aux nombreuses demandes de mutation à la première année de stage dans l'enseignement, il en résulte que des instituteurs ayant été nommés à Lille, Douai, Valenciennes, au départ de leur

tantonnéd, de leurs titres et de leur mérite, dans une classe inférieure à celle où ils devraient figurer. Ils exile, sans qu'il ne soit tenu compte, que mécoureusement, du grave préjudice qui leur est causé.

***

Les classes sont excessivement chargées. Quoique la proportion normale des élèves à admettre dans une classe ait d'abord cinquantaine, il y a dans notre département :

600 classes qui ont plus de 60 élèves — 379 plus de 70 — 196 plus de 80 — 104 plus de 90 — 62 plus de 100 — 25 plus de 110 — 10 plus de 120.

Un état comparatif nous apprend que dans la généralité des départements l'effectif des classes atteint environ le (?) de l'effectif des classes de notre région. Ce qui équivaut à dire que devant une telle inégalité de besogne, l'égalité de traitement apparaît comme une iniquité.

***

Ajoutons à cela que les programmes sont de plus en plus denses, que chaque jour, est augmenté la *pénible tâche de l'instituteur* : conférences, cours d'adultes — souvent non rétribués, — associations d'anciens élèves, patronages, sociétés de tir, fêtes scolaires, qui absorbent tous ses loisirs et l'empêchent d'ajouter à ses maîtres appointements le produit d'un travail étranger plus rémunérateur. (Nous avons cité le foisé, l'arpentage, qui ont été jadis parties intégrantes des fonctions de l'instituteur).

L'instituteur est à la veille de ne plus pouvoir se charger du secrétariat de mairie. Il est soustrait à sa famille. La commune l'accapare *et ne lui donne aucune compensation.*

***

D'autre part, à mesure que les ressources diminuent, les dépenses augmentent dans une proportion notable. Les fêtes scolaires, les conférences, etc., obligent l'instituteur à répondre aux invitations de ses collègues, à faire des dépenses les mêmes politesses et, de cette façon, le poussant à des dépenses imprévues en sus des frais de déplacement.

***

Le fait est notoire. On demande trop de l'instituteur. On oublie de récompenser ses services multiples.

En bon enfant, il accepte toutes les charges *nouvelles et s'en acquitte consciencieusement.*

Il n'en est pas moins vrai que sa situation reste des plus critiques et que la justice réclame pour lui une récompense de longue date méritée. Le Département peut la lui accorder. Il est de son devoir de le faire.

On ne sacrifie pas plus longtemps, en pleine connaissance de cause, ces serviteurs aussi dévoués, aussi zélés que ils sont les instituteurs du Nord.

Aussi, ces derniers espérent-ils que le Conseil général décidera, dans la prochaine session, l'établissement d'un *classement spécial*.

D'autant, que le Département a chaque année à la réalisation de nos « desiderata », il n'y a qu'un pas.

***

Que nos mandataires acceptent notre opinion pour ce qu'elle vaut, nous le souhaitons. Que nos collègues la soutiennent pour ce qu'elle, tant mieux. Et *l'on n'aura pas besoin, pour... faire monter se théorie* monstre de notre collègue, de faire le tour de notre l'escarcelle du voisin.

Et si, comme nous l'espérons, notre vœu trouve bon accueil en haut lieu, — car nous n'osérions croire MM. le conseillers généraux capables de mettre néant au bas de notre requête, — il importe les secours accordés le soient de préférence aux 4e 5e classes, s'ils ne peuvent, s'étendre à la totalité. Ces deux classes les plus nombreuses, comptent *quantité d'adjoints* dont la situation est des plus précaires. — à égalité de traitement, leur indemnité de résidence est inférieure de moitié à celle des directeurs (cependant leurs charges sont parfois les mêmes, quand elles ne sont plus onéreuses).

Ils sont souvent contraints de se loger à leurs frais et, même pour les mieux traités, l'indemnité de logement ne suffit pas au prix du foyer d'un appartement convenable.

Ainsi sont traités les vieux adjoints qui, patriarches de demain, *forment aujourd'hui la quarantaine.*

Persuadé que la condition misérable des instituteurs du Nord saura inspirer quelque compassion à ceux qui ont pouvoir de nous accorder satisfaction avec confiance l'issue de notre démarche.

Puissent-ils entendre notre requête et se renommer d'une parole de Sénèque restée célèbre : « *Bis dat qui cito dat.* »

Celui qui donne vite donne deux fois.

Un dévoué.

La réforme des boissons

Le Syndical du Commerce en gros des vins et spiritueux nous prie d'insérer la communication suivante relative au projet de réforme de l'impôt des boissons :

Vous avez reproduit une note à propos de la Réforme de l'impôt des boissons qui pourrait induire vos lecteurs en erreur en leur laissant croire que le dégrèvement des vins dans quelques villes n'était compensé par aucune augmentation de taxe.

M. Salis, rapporteur perpétuel de la Commission des boissons à la Chambre n'a pas manqué de faire connaître aux élus et aux conseillers généraux les villes qui profitaient de la réforme, laquelle a surtout pour but (on peut même dire par but exclusif) le dégrèvement des vins — mais il a soit bien garde de dire ce que contiennent les taxes de remplacement ; *le doublement de taxe les licences, la taxe de 100 fr. sur les* ALCOOLS D'INDUSTRIE *employés à la fabrication du vinaigre* alors que le vin et le cidre ne paierait rien. Il a omis de dire que *l'alcool portée de 156 fr. 25 à 205 fr.*, puis à cette augmentation en principal, nouvelle surtaxe variant de 40 à 111 fr. chaque fois qu'on ajoute de l'alcool (industriel) pour la fabrication de l'absinthe, du bitter, de l'amer et des liqueurs !

Pour le département du Nord, à supposer que la diminution sur la bière soit bien de 50 0/0 ce dont il doute, estimant que nous pourrions mieux profiter la réforme pour la bière que nous payons actuellement.

Pour le département du Nord, dis-je, l'augmentation nette serait de 4.454.000 fr. soit 17 0/0 en plus.

Pour la Pas-de-Calais 4.246.000 fr. soit 28 0/0 en plus.

Pour la Somme. 3.243.000 fr., soit 30 0/0 en plus.

Pour l'Aisne, 2.397.000 fr., soit 25 0/0 en plus.

Pour l'Oise, 1.720.000 fr. soit 25 0/0 en plus.

Etc., etc.

Ce projet ne nous donne pas la suppression du privilège des bouilleurs et quelque sérieuse que soit la réglementation qu'on nous offre, nous trouvons que ce vieil privilège est trop ancien et trop cher.

Les députés de la région du Nord devront donc *encore rejeter ce nombiant de réforme qui est l'écraser* surtout du Nord par le Midi et les bouilleurs de cru pourront continuer encore longtemps leur petit trafic sous l'oeil tatéleire du Ministre des finances, qui a pourtant bien oublié le nom d'usage d'estoc qu'il leur portait, alors qu'il était rapporteur général du budget de 1895.

Nous les lui rappellerons en temps opportun.

Agréez, Monsieur, mes salutations empressées.

Emile LADRÉ.

Dispenses pour frère au service

Les jeunes soldats de la classe 1896 et les ajournés des classes 1895 et 1894 dispensés par le Conseil de révision comme ayant un frère présent sous les drapeaux servant en qualité d'appelé, qui désirent obtenir un sursis d'incorporation valable jusqu'au retour de ce frère, devront en faire la demande par écrit au Commandant du bureau de recrutement, par l'intermédiaire du maire de leur ville.

Ils devront mentionner sur cette demande leur canton et leur numéro de tirage ainsi que la classe, le canton, le numéro de tirage et le régiment du frère présent sous les drapeaux.

Nominations officielles

Domaines et timbres. — M. Hanot, receveur de actes judiciaires est nommé receveur à Douai.

Correspondance spéciale : Gendarmerie. — M. Mathé, commissaire spécial adjoint à Somme est nommé commissaire spécial à la gare de Lyon à Paris.

Contributions indirectes

M. Denisbourg, commis à Lille, est nommé commis principal à Comines (Somme).

LE SERVICE D'ÉTÉ

au chemin de fer du Nord

Voici quelques-uns des changements qui seront apportés dans le service des trains à partir du 1er juillet :

Lille à Hazebrouck et Dunkerque

Train 2243, de Lille à Hazebrouck. — Le train partira à 7 h. 10 et prendra à Tourcoing le train 2263 et deviendra train légor de Lille à Armentieres. Il prendra donc des bagages sauf pour Nieppe, Strazeele et Steenwerck, où le service sera fait, comme antérieurement, par le conducteur du train. Ce train n'est pas modifié dans sa marche. Il partira de Lille à 8 h. 30 du soir, comme au service d'hiver.

Le train 2065, messagerie-voyageurs, des dimanches et jours de fêtes, de Dunkerque à Hazebrouck et Bethune, s'arrêtera à l'avenir à Bergues et Bailleul. Il partira de Dunkerque à 7 h. 50 et de Dunkerque sera avancé de 11 minutes. Ce train partira donc à 7 h. 39 du soir.

Douai à Valenciennes et Quiévrain

Train 2223, de Douai à Valenciennes. — Ce train partira de Douai à 11 h. 36 du soir. Il ne trouve plus à partir de 10 h. 30 du soir, d'arrêt à la correspondance du train 3023 de Lens qui arrive à Douai à 11 h. 27 du soir.

Train 2901, de Douai à Valenciennes, sera avancé au départ de Douai de 12 minutes. Il partira de cette gare à 7 h. 18 du matin pour arriver à Valenciennes à 6 h. 14. Il sera ainsi en correspondance avec l'express 1302 sur Laon, vers Le Cateau, qui part de Valenciennes à 6 h. 20 du matin. Comme conséquence, le train 801 de Paris à Douai sera accéléré. *Il arrivera à Douai à 5 h. 8 du matin au lieu de 5 h. 20.*

Le train 2236, de Lille à Douai et Jeumont, s'arrêtera à Wallers à 10 h. 54 du soir, donnant ainsi correspondance avec le train 1922 qui part à 10 h. 60 de Wallers pour arriver à 11 h. 13 du soir à Saint-Amand.

Paris à Saint-Quentin. Maubeuge et la Belgique

Le train express 149, de Paris à Maubeuge, arrivera à l'avenir à Maubeuge à 6 h. 57 du soir.

Le train 143, de Tergnier à Busigny et Cambrai sera avancé de 8 h. 05 du matin à 7 h. 54 du matin à son départ de Tergnier. Néanmoins il continuera à partir de Busigny à 9 h. 33 du matin.

Busigny à Cambrai et Somain

Train 2814 de Somain à Busigny. — Ce train, au moment, il partira de Tourcoing à 8 h. 30 du soir, ce qui lui permettra de relever une nouvelle correspondance de l'Etat belge. Ce train arrivera à Lille à 9 h. 30 du soir.

Pendant la durée de l'Exposition de Bruxelles, c'est-à-dire du 1er mai au 1er novembre, il sera mis en marche les dimanches, lundis et jours fériés un train supplémentaire entre Lille et Tourcoing, aller et retour. Ce train sera : le 2/13, qui partira de Lille à 8 h. 35 du matin pour arriver à Tourcoing à 8 h. 46 et à Bruxelles à 10 h. 25 du matin ; le train 2711 qui partira de Bruxelles à 8 h. 50 du soir, de Tourcoing à 10 h. 32 du soir, pour arriver à Lille à 11 h. 19 du soir.

Tramways de Roubaix à Lille

A la suite de démarches faites par la Chambre de commerce de Roubaix, des abonnements seront consentis par la Compagnie des tramways du département du Nord, à partir du 1er juillet prochain, au départ de Roubaix vers Lille.

Le tarif de ces abonnements vient d'être approuvé par Monsieur le Ministre des Travaux publics.

L'ORAGE

dans la Région

Après une journée splendide, un violent orage a éclaté hier soir sur toute la région.

Roubaix

L'orage a commencé vers six heures, et à huit heures et demie les éclairs zébraient encore l'horizon à tout instant.

La foudre est tombée sur la maison éclairée du Pont de Barbaux. Elle a traversé le couloir de la maison et est allée frapper un ouvrier du puits sans blesser personne. Elle est aussi tombée à l'usine Etienne Motte sans occasionner de dégâts.

A Tourcoing

Le tonnerre et la pluie ont commencé vers six heures et six seul personnes pendant près de trois heures. On ne nous a signalé aucun incident dû à la foudre.

A Lille

Vers cinq heures et demie, la chaleur est devenue étouffante et le ciel s'est obscurci au point d'obliger tous les magasins à allumer le gaz ou les lampes électriques. Un quart d'heure plus tard, une pluie diluvienne s'est mise à tomber accompagnée d'effrayants coups de tonnerre qui ont continué jusqu'à dix heures. La pluie n'a cessé qu'à minuit et demie.

On signale de nombreux endroits où la foudre est tombée mais sans commettre des dégâts appréciables.

Citons notamment la brasserie Delesalle-Lemaître, rue de Fives ; la chaudronnerie Meunier, rue des Processions, à Fives ; l'église de la Treille ; la caserne des pompiers, rue Malus, et près de la douane à Hellemmes.

A Bailleul

UNE FERME INCENDIÉE

La foudre est tombée sur une ferme et y a mis le feu. Deux granges ont été également brûlées à Steenwerck.

A Fourmies

L'orage a passé sur Fourmies et les environs de trois heures et quart à cinq heures.

La foudre est tombée plusieurs fois sur la poste et dans divers quartiers de la ville : Dans la Grande-Rue, en face du Café du Midi, et dans la rue Saint-Louis, dans le jardin de M. Suberpont, en majorité du *Deux Mondes*, ainsi que dans la rue Gambetta et dans d'autres quartiers de la ville sans causer heureusement aucun accident de personne ni aucun dégât important.

A Marly

Incendie d'une grange

L'orage a occasionné un incendie assez important à Marly. La foudre s'est abattue sur une grange appartenant à Mme Vve Monchicourt-Sueur, sur la Grand'Route de Valenciennes au Quesnoy.

L'immeuble, couvert en chaume, récemment restauré, a été en un instant la proie des flammes.

Malgré la promptitude des secours, on n'a pu empêcher le fléau d'accomplir son œuvre. Il y a dégâts considérables, mais ceux-ci : de la paille battue seulement, les récoltes de cette année n'étant pas encore rentrées.

De bonne heure étaient arrivées trois pompes de Valenciennes, les pompes de l'Aulnoy, rue de Marly, de la Cie des Wagons-Lits, de Saint-Saint-Ouen, du détachement du 12e et des cuirassiers de Valenciennes. Mais l'incendie a été si rapide, que leur rôle s'est borné à préserver les habitations voisines. Les bestiaux ont pu être sauvés sans accident. Deux murailles se sont écroulées.

Mme Monchicourt-Sueur, veuve, a perdu quelque temps son assurance à « La Nationale ».

On peut évaluer l'ensemble des dégâts à une dizaine de mille francs.

A Sains

Un jeune homme tué

On nous informe qu'un jeune homme de dix-sept ans aurait été tué par la foudre à Sains-du-Nord.

Le nom dans la pâte

Les vrais savons au suc animal crées par Victor Vaissier portent sur l'étiquette et dans la pâte le nom de ce parfumeur bien connu. Refuser tout autre produit similaire comme contrefaits.

Chronique Locale

ROUBAIX

C'est un beau, un beau crime !

Ce mot à jamais fameux est de J.-J. Weiss.

La première fois que nous l'avons entendu *citer, nous avons cru à une fantaisie burlesque*, à un paradoxe, à une plaisanterie d'homme paisible, pacifique qui, pour se poser en homme *féroce avancait une monstruosité.*

Un crime peut être beau ?

Hélas, oui ! le mot de J.-J. Weiss a du vrai.

Maigré toute leur monstruosité, il y a des crimes qui sont beaux.

Ils sont plus rares qu'un beau livre, qu'un *beau tableau, qu'une belle statue, mais il y en* a qui sont beaux dans leur noirceur.

Ces réflexions nous viennent à propos de celui commis mardi soir au numéro 13 de la rue Fourcroy.

Peut-on imaginer quelque chose de plus stupidement idiot que ce crime ?

Bêtement, sans raison plausible, un vieux colosse étrangle une femme mariée, sa maîtresse, qui, elle, ne fait aucun doute, venait de se donner à lui.

Sa sottise accomplie, l'imbécile ivre ou abruti au point de perdre toute notion exacte des choses, reprend son chemin, rentre chez lui, le mort tardant à venir, se pend comme le dernier des imbéciles.

Par un mot typique pour expliquer son double forfait : rien qui frappé, qui fasse dire de l'un ou de l'autre : Quel malh-ur !

Ces gens n'ont pas même eu le pouvoir de faire palpiter d'aise le cœur du crime.

Indifférente, elle a appris le crime et le suicide ; indifférente encore elle a vu défiler l'enterrement des acteurs.

Pourquoi ? Parce que, ce n'était pas, selon le mot de Weiss « un beau, un beau crime ».

Un beau crime exige des conditions spéciales, mieux encore des circonstances ; il exige une passion poussée jusqu'au paroxysme, ou une haine vraie, haine aussi rare que le vrai amour. Il faut qu'une femme ait tout pour elle et qu'un homme ait perdu pour elle. Il peut avoir comme mobile secondaire, la cupidité, le vol, mais ce n'est pas là une condition indispensable.

Un beau crime, *c'est celui, et celui qui tire du* fond de l'homme toute la férocité, froidement *calculée, que la civilisation semblait avoir endormie pour jamais.*

Dans le drame Fabaire Fenayron est un beau crime, tandis que l'affaire Gouffé fait hausser les épaules tant les acteurs ont agi sous l'empire d'aucun mouvement bien défini.

Dans le premier, on trouve tout ce qu'il faut pour passionner, dans le second, rien qui empoigne, c'est trivial, nous dirons plus, c'est bête.

Les beaux crimes ne peuvent être commis par des professionnels, ni par des abrutis ! faut qu'ils soient raisonnés, préparés, amenés par des passions dominantes, qu'en certain cas on peut appeler.

L'emballement, le tout-à-coup, l'ivresse, l'idiote jalousie naissent aux beaux crimes. Ils font commettre des actes de bestialité, mais rien de raffiné, de préparé, on ne sent rien qui, dans l'horreur qu'inspire et que doit inspirer tout crime, puisse, selon la phrase consacrée « passionner l'opinion publique ».

Supposons les assassins d'un de ces crimes idiots, comme il y en a tant du reste, décorés verts, traduits en cour d'assises. Ils ne trouveront pas un avocat pour trouver, dire une jolie, un mot typique, un de ces mots qui font comprendre le crime tout en ne l'excusant pas.

La caractéristique des beaux crimes — beaux malgré l'épouvante qu'ils inspirent — c'est qu'ils ne peuvent de provoquer de la part de l'*assassin, des complices ou des témoins*, un de ces mots qui peignent la nature, font sentir le sublime qui a poussé l'assassin, et remuent l'*opinion publique*.

L'inspecteur de la sureté Jaume venait d'arrêter Mme Fenayron. A l'instant la malheureuse confessa son crime.

Elle raconta que de la gare du Pecq à la maison de campagne où son mari attendait pour *faire « l'affaire »*, elle suivit en compagnie de sa victime un chemin plein d'ombre. C'était la tombée de la nuit.

— Mais, lui observa Jaume, vous avez marché ensemble, seuls, dans la nuit et il ne vous a rien dit de tendre ? Il ne vous a pas embrassée ?

— Ah ! répondit-elle, s'il m'avait embrassée, il ne serait pas entré dans la maison !!

Voilà le mot demandé, la caractéristique du beau crime.

Pour un baiser, franc ou hypocrite — souvenir du pasé — Mme Fenayron aurait suivi l'amant que le mari attendait froidement, pour l'occire.

C'est en dehors de la banalité.

Qu'il y a loin de ce crime à jamais célébré, à celui de la rue Fourcroy.

Indiscutablement, l'un et l'autre font horreur et nous les reprouvons hautement, mais comme bien l'un est-il plus intéressant que l'autre !

D'un intérêt malsain, soit, d'accord ! mais enfin d'un intérêt indiscutable.

Les faiseurs de beaux crimes sont rares ; ils tendent vers les âges primitifs, tuant par mépris des lois, conventions et le reste, qui brident l'âme humaine.

Quelqu'un qui ne se trompe que rarement sur la qualité d'un crime, c'est la femme. Son instinct délicat, passionné, sait reconnaître un beau crime. Elle le lit comme un roman, n'excusant pas l'assassin mais le plaignant quelquefois autant que la victime.

« Les beaux crimes » sont rares, très rares. Si on n'avait que ceux-là à déplorer, ce serait passable. Le malheur complémentaire est que des tas de brutes tuent pour tuer, terrorisant la société sans lui donner d'autre émotion que celle de la peur.

Nous ne saurions trop nous répéter : tous les crimes sont hautement réprouvés par nous, mais dans le tas, il y en a qui nous disent de beaux, car pour les perpétrer, l'homme, sans dépouiller la brute, a fait preuve d'un certain différentiation qui frappé, qui attire, bien que le *crime repousse.*

Marius VÉRAN.

Acte de probité

Samedi matin vers 10 heures, 12, Mme Vandorpe-Lava, marchande de corsets, 61 et 63, rue des Fabricants à Roubaix, a trouvé dans sa boutique située sur le Grand'Place, un portefeuille contenant un billet de 50 fr., une pièce de 50 cent., une pièce de 5 cent. et deux clés.

Elle avait servie auparavant entre les mains de M. le commissaire de police, lorsque la personne qui avait perdu ce portefeuille, s'est présentée. Sans doute, l'objet paraît avoir été remis à Mme Vandorpe dans celles de la dame qui l'avait perdu et cela en présence de M. le commissaire de police.

Un mendiant peu commode

Vendredi après-midi, vers quatre heures, l'agent Patin, passant boulevard de la République aperçut un individu qui allait de porte en porte mendiant l'aumône. Il voulut l'arrêter, mais le mendiant se mit à le battre et à l'injurier. Ce n'est qu'en le lançant et en le mettant dans une voiture que le forcena fut être conduit depôt.

C'est un nommé Gustave Décool, âgé de 39 ans, sans domicile fixe.

Saisie de poisson

Vendredi matin, M. l'inspecteur des denrées alimentaires a saisi au Minck, 200 kilos de moules reconnues impropres à la consommations.

Malade dans la rue

Hier, vers midi, un sieur Gustave Brouwers, âgé de 40 ans, manœuvre, demeurant rue de Lille, 84, passait rue du Trichon quand tout à coup il défaillait, sur le trottoir. Il fut aussitôt transporté dans une maison voisine en des soins lui furent donnés en attendant l'arrivée d'un docteur.

Au bout de quelques instants la malade reprit connaissance. Après avoir reçu les soins du M. le docteur Lepers, il a été reconduit à son domicile.

Ivresse

Les nommés: Martin Kariamana, cafetier, demeurant rue du Chemin de fer, 67 et Henri Delannoy, âgé de 31 ans, tisserand, demeurant à Lille ont été arrêtés pour ivresse et écroués au dépôt.

Fourrière à chiens

Dans la journée de vendredi, six chiens ont été mis en fourrière à leurs propriétaires ont été l'objet d'une contravention.

— Un rapport a été fait à la charge de M. Camille Lavers, rue Parmentier, 17, pour avoir laissé divaguer son chien sans musolière.

Grande harmonie

Nous apprenons que le grand concert d'été que la musique municipale la Grande-Harmonie offrira à ses membres honoraires, aura lieu le dimanche 18 juillet, dans les jardins de M. Eugène Motte, conseiller rue de Barbieux.

Beurre d'Oostcamp, le meilleur, le plus fin, le moins cher, rue du Bois, 13. n.o.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 26 juin

Le conseil municipal s'est réuni hier soir en séance extraordinaire.

La séance est ouverte à 8 heures 45.

Dix-neuf conseillers sont présents sous la présidence de M. Victor Hassebroucq, maire.

M. Julien Tack est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire. M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Pendant la lecture nous jetons un coup d'œil circulaire dans la salle qui est tapissée des plans des différents projets municipaux qui doivent venir en discussion : gare, cimetière, hôtel de ville (achèvement), création d'un établissement de bains.

Pendant ce temps, également arrivent plusieurs conseillers.

La lecture du procès-verbal terminée, M. le Maire demande s'il y a des observations à présenter.

M. Delavaivre prie M. le Secrétaire général de *relire posément les paroles prononcées par lui à* la dernière séance dans la discussion sur le vœu de félicitation du bureau de Bienfaisance.

Cette lecture faite, M. Delavaivre se déclare satisfait. Il était présent à la dernière séance et les paroles de lui dont on vient de donner lecture, il les maintient absolument. Cela a pu *n'un entrelilet de mauvaise foi publié par un* journal collectivisté.

Le procès verbal est adopté.

Petites affaires diverses

Le Conseil renvoie aux commissions compétentes diverses demandes d'adjoint, d'échange ou d'aliénation de terrains, adopte une soumission pour vente de matériaux de démolition de deux maisons au Hallot ; adopte le cahier des charges pour une période de trois années de fournitures classiques et objets nécessaires aux travaux manuels dans les écoles de filles.

Espierre

Lecture est donnée d'un rapport du maire tendant au vote d'un crédit pour continuation de l'épuration dans les fontaines actuelles.

Cimetière

L'administration fait prononcer le renvoi du dossier d'enquête du nouveau cimetière aux *commissions réunies de la voirie, la question en* suspens des protestations nombreuses qui ont été produites devant rayenir devant le conseil.

M. Barbarie. — Le conseil a décidé la création d'un cimetière, nous le ferons plus à y revenir.

M. le maire explique que lorsque des protestations se produisent à l'enquête, *toujours le conseil doit en connaître.*

M. Mullier, rapporteur de la commission, s'étonne de ce que M. Barbarie *vienne protester* contre une mesure absolument démocratique. Car c'est une sorte de referendum *qui vient de procédé sous forme d'enquête. Eh bien ! moi*, qui me suis prononcé pour un cimetière unique et qui maintiendrai mon opinion, je trouve *absurde ces sortes de critiques quand même.*

Un incident assez vif se produit entre MM. Muller et Barbarie.

M. Dron, a son tour, s'étonne des paroles de M. Barbarie.

Il proteste contre des *dispositions de la loi* qui veut que toutes les garanties soient prises.

M. Dron fait bonne justice des sottes insinuations d'un journal, à propos d'un pétitionnement auquel la question du cimetière a donné lieu.

Vous franchissez le pas qui consiste à représenter quelques-uns de vos collègues dont je suis, comme promoteur de ce pétitionnement, organisé par ordre.

L'orateur fait entendre quelques paroles énergiques flétrissant ce procédé peu scrupuleux.

M. Barbarie. — Ce n'est pas ici qu'il faut faire mon procès.

L'incident est clos par le renvoi anticipé du dossier d'enquêtes à la commission.

Concours de musique en 1898

L'administration propose la nomination d'une commission spéciale chargée d'élaborer un projet de concours musical en 1898.

Quelques membres. — Il faudrait nommer des musiciens. Nous ne pouvons nous passer des conseillers appelés à en faire partie.

Il se produit un petit intermède comique.

M. Muller, rapporteur, propose le renvoi de la nomination d'une commission à la prochaine séance.

M. Glorieux. — Mais c'est que ça presse.

M. Muller. — Ce n'est pas très urgent, la question de l'Hôtel-de-ville et des bains également.

M. Dron. — Nous n'épuiserons pas l'ordre du jour aujourd'hui et l'on devra tenir séance la semaine prochaine ; il n'y a donc aucun inconvénient à ajourner de 8 jours le vote d'une commission.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

Sur le rapport de M. Barbarie, au nom des commissions réunies des Finances et des Beaux-Arts, le conseil alloue une augmentation de subvention de 100 fr. à la *société* l'Union Fraternelle.

Sur le rapport de M. Coppin, au nom des mêmes commissions, une subvention de 200 fr. est allouée annuellement à la société chorale Art et Progrès.

Epuration des eaux de l'Espierre

M. Félix Muller au nom de la commission locale d'épuration des eaux de l'Espierre, présente un rapport relatif à la lettre de M. le Ministre des Travaux publics, en date du 22 avril dernier.

Cette décision est transcrite au rapport, et M. le rapporteur la commente d'une remarquable façon.

Nous donnerons demain in-extenso ce rapport en raison de l'intérêt qu'il présente.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. le maire. — Il y a lieu d'adresser des remerciements à l'éminent rapporteur.

Remboursement de la Gare

M. Muller, au nom de la commission du chemin de fer, donne également lecture d'un rapport concernant le remboursement de la gare.

M. Senuler, adjoint. — Je déclare que je voterai le rapport en ce qui concerne la gare centrale et la gare annexe, mais je n'abstiendrai en ce qui concerne la Tossée, car je suis intéressé dans la question.

M. Barbarie demande que l'administration fournisse des explications concernant les terrains appartenant à la ville rue des Biches et que la compagnie a couverts de magasins.

M. le Maire. — Si mes souvenirs sont exacts, l'affaire a été réglée.

M. Barbarie. — Dans le public on pourrait croire que des terrains appartenant à la ville, l'affaire a été réglée. Ce n'est pas du tout.

M. Dron. — Cette question est la même que celle soulevée il y a quelques années par M. Mullier, et nous avons dû nous en occuper à propos des notaires que la compagnie avait accaparé des terrains appartenant à la ville. Cette question a été réglée à l'époque.

M. le rapporteur fait un exposé et démontre qu'il y a une confusion. Dans tous les cas, toutes les réserves sont faites en ce qui concerne un nouveau procès contre la Compagnie qui ne pourrait naturellement nous vendre des *terrains nous appartenant.